

Date de transmission de l'acte: 22/05/2026

Date de reception de l'AR: 22/05/2026

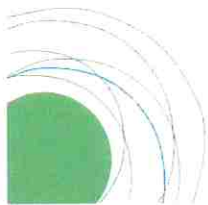
066-246600415-AU_008_2026-AU
A G E D I

CANIGÓ

LA MONTAGNE SACRÉE
DES CATALANS



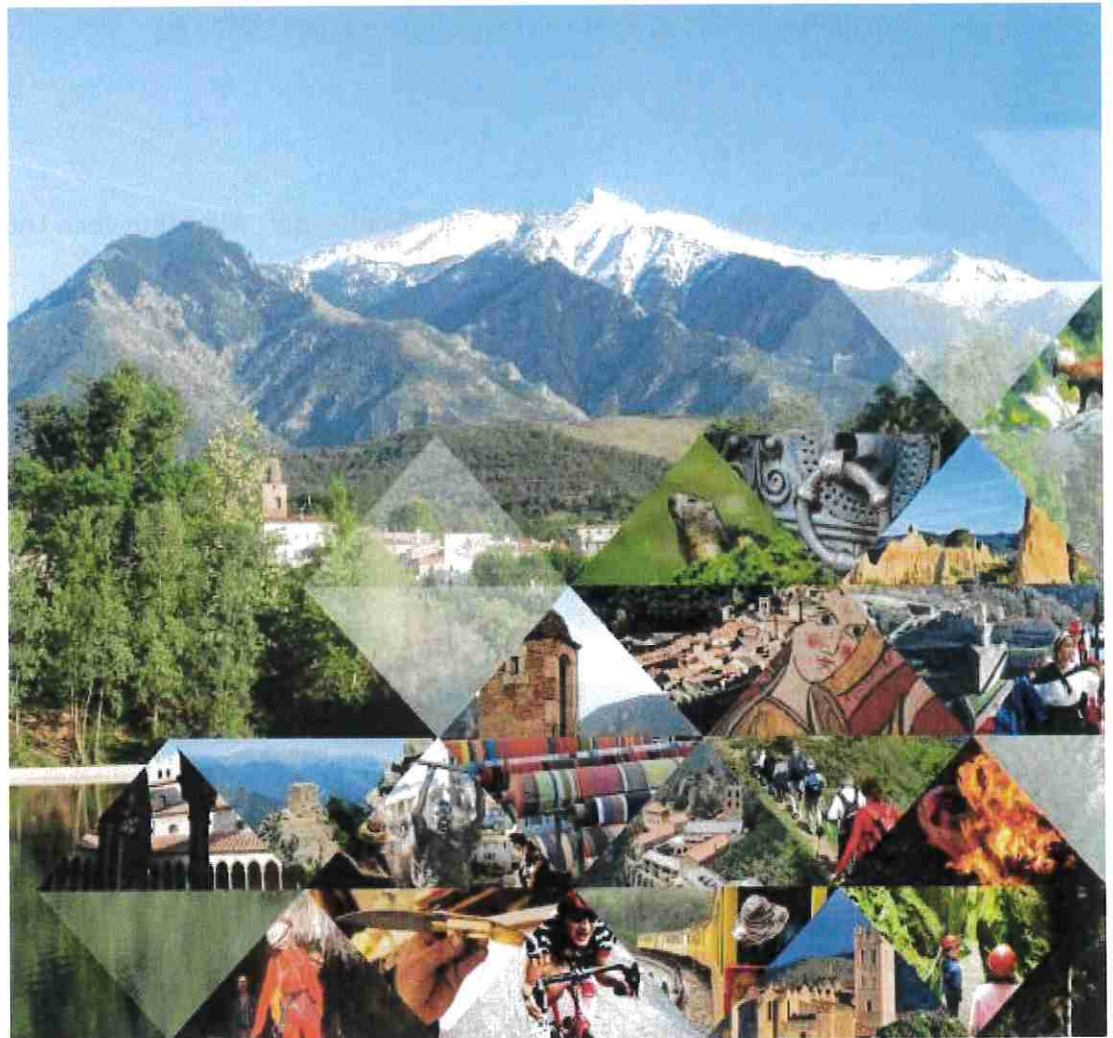
Communauté de Communes du
HAUT VALLESPIR



Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies



DESTINATION Canigó – País Català



MASSIF DU CANIGÓ
PAYS CATALAN

CONVENTION QUADRIPARTITE Répartition participation financière *Maintenance du Portail Web du Grand Site* *Occitanie – Année 2026*

Date de transmission de l'acte: 22/05/2026

Date de reception de l'AR: 22/05/2026

Entre

066246600415-AU_008_2026-AU

A G E D I

Le **Syndicat Mixte Canigó Grand Site** représenté par Madame Hermeline MALHERBE, Présidente
73 Avenue Guy Malé – 66500 Prades Siret : 25660177400035

et,

La Communauté de Communes du Haut-Vallespir représentée par Monsieur Claude FERRER son
Président,
8 Boulevard Riuferrer, 66150 Arles sur Tech Siret : 24660054800084

et,

L'Office de tourisme Conflent-Canigó représenté par Monsieur Jean Louis JALLAT, Président
de la Communauté de communes **Conflent-Canigó**
Château Pams – route de Ria Sirach 66500 Prades
Siret : 93751730800014

et,

L'Office de tourisme intercommunal Roussillon-Conflent représenté par Monsieur Jacques
GARSAU, Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent
2 place Henri Demay, 66130 Ille-sur-Têt
Siret : 24660041500144

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Le Comité de Destination en session du 28 février 2025 à Ille-sur-Têt, a acté la poursuite de la participation de la Destination à la maintenance du Portail Web du Grand Site Occitanie pour la durée de l'année 2026.

En annexes,

1. Contrat de Service 2026
2. Devis Iris Interactive N°2025 / 10363

Date de transmission de l'acte: 22/05/2026

Date de reception de l'AR: 22/05/2026

ARTICLE 1 - Objet
066-246600475/AU_008_2026-AU
A G E D I

Les 3 offices de tourisme Communautaire et le Syndicat Mixte Canigó Grand Site accorderont leur niveau de participation financière à équité.

Pour des raisons pratiques, le Syndicat Mixte Canigó Grand Site sera le coordonnateur. Interlocuteur principal, il centralisera les différentes actions permettant la mise en œuvre du projet.

ARTICLE 2 - Participation aux dépenses

Chaque membre s'engage à contribuer selon la répartition faite à l'article 3 aux frais liés à la réalisation de l'opération.

Les signataires engageront l'enveloppe financière nécessaire et procéderont au remboursement des sommes dues sur émission de titres de recettes du coordonnateur.

Les appels de fonds seront effectués par le coordonnateur auprès des autres membres participants à l'opération.

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site émettra, à l'encontre de chaque participant, un titre exécutoire accompagné des pièces justificatives facturées et payées par ce dernier.

ARTICLE 3 - Engagement financier prévisionnel

Le tableau de répartition proposé ci-dessous concerne les dépenses communes. Les parties prenantes s'engagent à partager ces dépenses en 4 parts égales.

Hébergement / Maintenance Portail Web GSO					
Année 2026					
Libellés	Dépense Montant TTC	Participation			
		OTCC	OTRC	OTHV	SMCGS
Renouvellement Contrat Année 2026 : Société IRIS INTERACTIVE	2 868,00 €	717,00 €	717,00 €	717,00 €	717,00 €

ARTICLE 4 - Litiges relatifs à la présente convention

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Montpellier.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Date de transmission de l'acte: 22/05/2026

Date de reception de l'AR: 22/05/2026

ew

ARTICLE 5 Publication
665004-2026-AU
AGEDI

La présente convention a été établie en 4 exemplaires originaux, lus acceptés et signés par les parties. Chacune des dites parties recevra un exemplaire original de la convention.

Fait à PRADES , Le 09/12/2025

<p>Pour Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site La Présidente</p> <p>Par délégation, Mme Marie-Edith PÉRAL, Vice-Présidente</p>  <p>Madame Hermeline MALHERBE</p>	<p>Pour L'Office de Tourisme Conflent-Canigó Le Président</p> <p>OFFICE DE TOURISME CONFLENT CANIGÓ 66500 PRADES Siret 937 517 308 00014</p> <p>Monsieur Jean Louis JALLAT</p>
<p>Pour La Communauté de Communes du Haut Vallespir Le Président</p>  <p>Monsieur Claude FERRER</p>	<p>Pour L'Office de Tourisme intercommunal Roussillon Conflent Le Président de la Communauté de communes</p>  <p>Monsieur. Robert OLIVE</p>

Date de transmission de l'acte: 22/05/2026

Date de reception de l'AR: 22/05/2026

066-246600415-AU_008_2026-AU

AGEDI

IRIS
interactive

CONTRAT DE SERVICE

Ce contrat est établi entre :

SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE

Adresse :

73 Avenue Guy Malé, Route de Marquixanes
66 500 PRADES

Dénommé ci-après le Client

Et la société : IRIS INTERACTIVE

Adresse :

Cité Numérique du Pensio, 4 Rue du PNDF
43000 LE PUY-EN-VELAY

Tel : 04 71 04 93 01

Fax : 04 71 04 98 50

Représenté par : Frédérique AZEMA

Agissant en qualité de : Directrice Générale

Dénommé ci-après IRIS Interactive

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT :

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles IRIS INTERACTIVE s'engage à fournir les prestations suivantes :

- Hébergement serveur mutualisé et assistance, Offre Confort
- Abonnement Azeptio
- Abonnement Gtranslate
- Certificat SSL
- Maintenance corrective illimitée

Cité Numérique du Pensio
4 rue du PNDF
43000 LE PUY-EN-VELAY
T. 04 71 04 93 01

contact@iris-interactive.fr
www.iris-interactive.fr

SARL au capital de 90 000 €
441 832 946 RCS Le Puy
APE 7311Z

Date de transmission de l'acte: 22/05/2026

Date de reception de l'AR: 22/05/2026

066-246600415-AU_008_2026-AU
A G E D I

IRIS
interactive

ARTICLE 2 - TARIFS POUR L'ANNEE 2026 :

Montant HT : 2 390.00€

TVA 20% : 478.00€

TTC : 2 868.00€

Les factures sont adressées à SYNDICAT MIXTE CANIGO
GRAND SITE, paiement à réception de facture.

ARTICLE 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu à la date de signature pour
l'année 2026.

Ce contrat sera renouvelé par tacite reconduction.

En cas de non-renouvellement un préavis de 2 mois (courant
octobre) est requis pour toute demande de résiliation.

Ce contrat sera signé par les deux parties : toute modification
entraînera l'édition d'une nouvelle version qui, pour être
effective, devra être co-signée.

Lu et approuvé
A Le Puy En Velay
Le 9/12/2025

Frédérique AZEMA
Directrice Générale

 Cité Numérique du Pénalo
Rue du Pénionnal Notre
Dame de France
43000 LE PUY-EN-VELAY
Tél. 04 71 04 93 01
Siret : 4419329400079

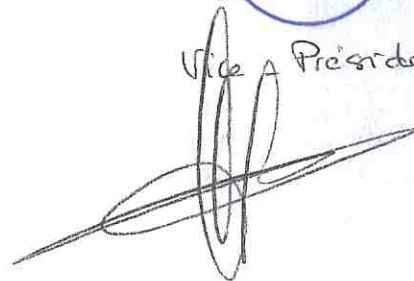
Lu et Approuvé
A PRADES

Le 09/12/2025

Par délégation de la Présidente
Mme Marie-Édith PERAL,



Vice Présidente



Cité Numérique du Pénalo
4 rue du Pénalo
43000 LE PUY-EN-VELAY
T. 04 71 04 93 01

contact@iris-interactive.fr
www.iris-interactive.fr

SARL au capital de 90 000 €
441 832 946 RCS Le Puy
APE 731Z

Date de transmission de l'acte: 22/05/2026

Date de reception de l'AR: 22/05/2026

066-246600415-AU_008_2026-AU
IRIS
Interactive
AGEDI

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE

73 Avenue Guy Malé, Route de Marquixanes
66500 PRADES
France

DATE : 03/12/2025

DEVIS N° : 2025 / 10363

2026 | Hosting | Renouvellement annuel

Description	Total
Hébergement Offre Confort pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026	€ 1.010,00
Hébergement web mutualisé sur serveur dédié	€ 620,00
<p>Hébergement web mutualisé sur serveur dédié</p> <ul style="list-style-type: none">- 100 Go d'espace alloué sur disque dur SSD- Processeur AMD EPYC 8 coeurs / 16 threads - 3,8 GHz / 5,3 GHz (partagé) *- RAM 64 Go DDR5 ECC 5200 Mhz (partagée) *- Bande passante partagée : 3 Gbit/s- Firewall, mises à jour et protection en temps réel (notamment contre les méthodes Brute-force, Déni de service DDoS, Élévation de privilège) <p><i>* Configuration exacte non garantie. Dans le cas d'une indisponibilité, équivalents ou supérieurs seront mis à disposition.</i></p> <p>Depuis 2002, IRIS Interactive travaille en étroite collaboration avec son partenaire historique OVH Cloud, lui aussi engagé en faveur du développement durable et inscrit dans une vraie démarche de réduction de l'impact environnemental. Quelques chiffres :</p> <ul style="list-style-type: none">- 78 % des datacenters sont alimentés par une énergie renouvelable ;- 34 % des serveurs sont upgradés à partir de composants reconditionnés ;- Power Usage Effectiveness (PUE) comprise entre 1.10 et 1.30 ;- Water Usage Effectiveness (WUE) comprise entre 0.17 et 0.20 l / KWh IT ;- Carbon Usage Effectiveness (CUE) comprise entre 0.15 et 0.18 T CO2e / MWh ;- Objectif : obtenir les certifications standard ISO 50001 (gestion de l'énergie) et ISO 14001 (gestion de l'environnement) d'ici 2025. <p>Depuis 2021, nous proposons donc des hébergements certifiés green par The Green Web Foundation !</p> <ul style="list-style-type: none">- Vous souhaitez tester nos projets ? Rendez-vous sur https://www.thegreenwebfoundation.org/- Plus de précisions ? Rendez-vous sur https://corporate.ovhcloud.com/fr-ca/sustainability/environment/	
Hébergement web mutualisé : infogérance et maintenance	€ 390,00
<p>Hébergement web mutualisé : infogérance et maintenance</p> <ul style="list-style-type: none">- Maintenance système, sécurité et monitoring (3 niveaux : ressources, services, critique) :. Supervision en temps réel des serveurs. Exploitation quotidienne de l'infrastructure. Mises à jour et protection en temps réel. Maintenance hardware. Disponibilité 99,3%- Sauvegarde incrémentale quotidienne externalisée (1 / 24h) et sauvegarde mensuelle complète externalisée (1 / 30 j) <p>ASTREINTE 15h/24, 7j/7 DÉLAI D'INTERVENTION : GTI+8h, GTR+12h (GTI+4h) *</p>	
Abonnement Azeptio pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026	€ 360,00

Cité Numérique du Pense
4 rue du PNF
43000 LE PUY-EN-VELAY
T. 04 71 04 93 01

CLERMONT-FD - LYON - NANTES

contact@iris-interactive.fr
www.iris-interactive.fr

SARL au capital de 90 000 €
441 892 946 RCS Le Puy
APE 731Z

Date de transmission de l'acte: 22/05/2026

Date de reception de l'AR: 22/05/2026

066-246600415-AU_008_2026-AU

AGEDI Hébergement : Loyer serveur

€ 360,00

Abonnement Axeptio

Conformité RGPD & ePrivacy : abonnement Axeptio
- Solution externalisée * de récolte et de stockage des consentements

- Module de gestion des cookies
- Gestion des consentements
- Veille juridique

Si les versions en langue étrangère de votre site web bénéficient de noms de domaine dédiés, prévoir un abonnement annuel par version étrangère. Non nécessaire si versions étrangères en sous-domaine ou répertoire.

** Abonnement pour le site www.visit-canigo.com

Abonnement Gtranslate pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026

€ 360,00

Hébergement : Loyer serveur

€ 360,00

Abonnement GTranslate

Multilinguisme : abonnement Gtranslate Business
- Abonnement annuel service de traduction automatique

<https://fr.gtranslate.io/>

Certificat SSL pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026

€ 60,00

Hébergement : Certificat SSL

€ 60,00

Transfert, dépôt et gestion de votre certificat SSL

- visit-canigo.com
- . Paramétrage de vos zones DNS
- . Installation du certificat SSL (HTTPS)

Tarifs en vigueur au 01/01/2026

- Nom de domaine + certificat SSL (inclus) : 60€ HT / an
- Nom de domaine seul : 60€ HT / an
- Certificat SSL seul : 60€ HT / an
- Option : Boite mail 10Go : 24€ HT / an / U
- Option : Boite mail 50Go : 60€ HT / an / U

Maintenance corrective illimitée pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026

€ 600,00

Maintenance : Forfait d'intervention

€ 600,00

FORFAIT DE MAINTENANCE & D'INTERVENTION (6 heures)

- Crédit-temps utilisable sur une période de 24 mois
- Interface de déclaration et suivi de tickets
- Interface de suivi de la consommation du forfait

Conditions d'utilisation :

- Ce forfait correspond à une enveloppe de temps que vous pouvez utiliser pour toute intervention sur votre site internet, que ce soit pour des évolutions < à 4h, pour des corrections de bogues pendant la période de garantie émanant d'une mauvaise manipulation de votre part, ou pour des corrections de bogues lorsque la période de garantie est dépassée.

- Nous décomptons les temps nécessaires à la minute pour ces interventions. Ces temps correspondent au temps de prise en charge de vos demandes, aux temps d'analyse et bien sûr aux temps d'intervention de nos équipes.

- Afin de nous faire parvenir vos demandes, plusieurs possibilités : par téléphone, par mail ou par le biais de notre outil de remontée de bogues Mantis. Nous vous conseillons vivement de privilégier la rédaction et notamment ce dernier outil car cette méthode permet d'être plus explicite. Si un complément d'information est nécessaire, votre chargé(e) de projets prendra contact avec vous afin d'éclaircir, de préciser le ticket. Ce temps dédié à l'analyse de votre demande sera décompté de votre forfait.

- Crédit-temps à consommer sur une période maximale de 24 mois. Renouvellement à votre convenance sur le nombre d'heures (minimum 6h) si épuisement du crédit-temps avant 24 mois

Total HT € 2.390,00

TVA 20% € 478,00

Total TTC € 2.868,00

Cité Numérique du Pénisio
4 rue du PNDP
43000 LE PUY-EN-VELAY
T. 04 71 04 93 01

CLERMONT-FD - LYON - NANTES

contact@iris-interactive.fr
www.iris-interactive.fr

SARL au capital de 90 000 €
441 832 946 RCS Le Puy
APE 731Z

Date de transmission de l'acte: 22/05/2026

Date de reception de l'AR: 22/05/2026

066-246600415-AU_008_2026-AU

IRIS
interactive
AGEDI

Montant total

€ 2.868,00

Conditions de règlement :

Facturation : 100% à la signature de la commande. Paiement à réception de facture.

Commentaires :

Votre contrat sera renouvelé par tacite reconduction pour une période de 12 mois selon les tarifs en vigueur. En cas de non renouvellement, nous vous remercions de respecter un préavis de 2 mois avant la date anniversaire pour nous adresser votre demande de résiliation par courrier ou mail.

Informations entreprises :

Siège social : SAS IRIS INTERACTIVE - 4 Rue DU P.N.D.F. 43000 LE PUY EN VELAY

N° SIRET : 441 832 946 000 79 / N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 584 418 329 46

Les deux parties acceptent le contenu du devis et des conditions générales :

Pour SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE,

Bon pour accord, le 09/12/2025

Signature et cachet de l'entreprise :

Par délégation de la Présidente,
Madame Marie-Edith PÉRAL,
Vice-Présidente,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Marie-Edith PÉRAL", written over the circular stamp.

Cité Numérique du Pensio
4 rue du P.N.D.F.
43000 LE PUY-EN-VELAY
T. 04 71 04 93 01

CLERMONT-FD - LYON - NANTES

contact@iris-interactive.fr
www.iris-interactive.fr

SARL au capital de 90 000 €
441 832 946 RCS Le Puy
APE 7311Z

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1- Engagement contractuel

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre :

La société IRIS INTERACTIVE
Société à responsabilité limitée au capital de 90 000 €
Siège Social : Cité Numérique du Pensio, 4 Rue du PNDF, 43000 LE PUY-EN-VELAY
Bureaux : Cité Numérique du Pensio, 4 rue du PNDF, 43000 LE PUY-EN-VELAY
441 832 946 RCS LE PUY-EN-VELAY
N° TVA intracommunautaire FR58441832946
Déclaration/n° formateur : 83430316743
Tél. : 04 71 04 93 01
Mail : contact@iris-interactive.fr
Ci-après l'Agence,

et le client (le Client) de l'Agence.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes prestations de services réalisées par notre Agence. En conséquence, sauf conditions particulières consenties préalablement et par écrit par notre Agence au Client, toute commande de prestation emportée de la part du Client son adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, nonobstant toute stipulation contraire figurant dans ses propres conditions générales d'achat, et notamment, aucune obligation de non-concurrence ne peut nous être imposée.

L'Agence est un intervenant indépendant. Les présentes conditions générales de vente préserveront l'indépendance des parties et ne généreront aucun lien quelconque de subordination ou de représentation entre elles.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, site internet, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Les présentes conditions générales de vente ont été communiquées au Client dès avant ce jour. Les présentes conditions sont modifiables à tout moment par l'Agence. Seule la dernière version de nos conditions générales de vente est applicable. La communication de cette version actualisée lors de la passation d'une commande annule et remplace tous accords antérieurs.

2- Lexique

Pour faciliter les échanges et la collaboration entre l'Agence et le Client, l'Agence propose les définitions suivantes qui s'appliqueront tout au long de la relation avec le Client :

Abonnement annuel désigne un contrat renouvelable de 12 mois permettant au Client de bénéficier de l'évolution continue de sa plateforme, du support technique et des services associés dans le cadre d'un projet WaaS & du concept de Collections.

Anomalie ou Dysfonctionnement désigne tout bogue, erreur, dysfonctionnement, incident, blocage, défaut de réalisation, non-compatibilité ou non-conformité des Livrables aux Spécifications et/ou à la réglementation applicable sur le périmètre fonctionnel et géographique des Livrables à la date de la validation des Spécifications techniques et fonctionnelles, et empêchant l'utilisation et/ou l'exploitation normale de tout ou partie des Livrables ou des résultats produits par les Livrables.

Anomalie Critique désigne l'Anomalie qui rend impossible toute transaction sur un site e-commerce.

Anomalie Bloquante désigne l'Anomalie qui interrompt le fonctionnement du Livrable.

Anomalie Majeure désigne l'Anomalie qui altère le fonctionnement du Livrable.

Anomalie Mineure désigne l'Anomalie qui altère sans l'interrompre une fonction peu importante du Livrable.

Application désigne tout programme (incluant notamment les logiciels, plateformes et applications pour Internet et pour mobiles notamment fonctionnant en mode SaaS, modules, widgets, etc.) et la documentation y afférente le cas échéant, réalisé et/ou développé et/ou mis à disposition par l'Agence dans le cadre des prestations régies par les présentes conditions générales de vente.

Application tierce désigne tout programme (incluant notamment les logiciels, plateformes et applications pour Internet et pour mobiles notamment fonctionnant en mode SaaS, modules, widgets, etc.) développée par un éditeur tiers interfacée et/ou intégrée par l'Agence à l'Application réalisée et/ou développée et/ou mise à disposition par l'Agence dans le cadre des prestations régies par les présentes conditions générales de vente.

Base de Données désigne une base de données informatique dans laquelle sont stockées des données du Client.

BAT ou Bon à Tirer désigne la confirmation par le Client à l'Agence de la conformité d'un contenu établi par l'Agence préalablement à sa diffusion.

Cahier de Charges désigne un ou plusieurs document(s) décrivant à titre principal les prestations attendues dans le détail, ainsi que leurs conditions de mise en œuvre, et devant être fournis à l'Agence préalablement à une prestation. Le Cahier des Charges est fourni par le Client et formalise ses besoins. Le devis de l'Agence sera réalisé sur la base du Cahier des Charges. A ce titre, il est entendu que le Cahier des Charges pourra être constitué notamment d'une présentation marketing (brief marketing), d'une présentation de concept, d'un storyboard, d'un budget, d'un délai de mise en œuvre, ces éléments pouvant être cumulatifs.

Calendrier désigne un calendrier identifiant des délais indicatifs pour la fourniture d'une prestation.

Le concept de Collections désigne l'ensemble des évolutions et nouveautés apportées deux fois par an à la plateforme web du Client, comprenant de nouveaux blocs Gutenberg, des jeux de templates et des fonctionnalités nouvelles, améliorées ou complétées.

Créations désigne les sites Internet, les éléments textes, images, graphiques, photos, vidéos, sons, emails, pages interactives, etc. protégeables au titre du droit d'auteur, ainsi que les inventions, idées, études, méthodologies, brevetables ou non, fournis par l'Agence au Client.

Éléments de l'Agence désigne les Créations, les Bases de Données, les Livrables, les Applications et tout autre élément protégeable ou non au titre de la propriété intellectuelle fournis par l'Agence au Client dans le cadre des prestations régies par les présentes conditions générales de vente.

Éléments du Client désigne les éléments, services tiers, documents et informations transmis par le Client à l'Agence pour les besoins de l'exécution des prestations.

Livrables désigne tout développement spécifique ou non spécifique fournis au Client par l'Agence dans le cadre des prestations commandées par le Client et régies par les présentes conditions (comme par exemple : un site internet, des fonctionnalités additionnelles, une application mobile, une application web, etc.). Les interfaces sont comprises dans les Livrables.

Maintenance désigne les prestations de Maintenance corrective et/ou évolutive.

Recette désigne l'opération par laquelle le Client, seul ou assisté, procède à la vérification de la conformité des Livrables aux Spécifications, et le cas échéant, à leur validation formelle. Il est expressément convenu que seule une non-conformité aux Spécifications pourra empêcher la validation formelle du Livrable.

Spécifications désigne les caractéristiques techniques et fonctionnelles des Livrables attendues par le Client et définies par les Parties ainsi que toutes autres spécificités souhaitées par le Client et validées de manière expresse par les Parties. Les Spécifications serviront de référence pour le développement et la validation de chaque Livrable.

WaaS (Website as a Service) désigne un modèle de prestation où la plateforme web est fournie sous forme de service, incluant un abonnement annuel couvrant l'évolution continue, la maintenance corrective, la garantie illimitée (hors bug émanant d'une mauvaise manipulation du Client) et les mises à jour régulières.

3- Prestations - conditions d'exécution - propriété intellectuelle

L'Agence propose à ses Clients un accompagnement en communication digitale, au travers de diverses prestations, à savoir :

-Création de site internet :

L'Agence met en œuvre les moyens et fonctionnalités techniques permettant la création et la mise en ligne de site internet, vitrine ou marchand, du Client conformément aux Spécifications préalablement définies avec le Client. L'Agence met à disposition les ressources techniques et moyens permettant au Client de publier et d'exploiter un ou des sites internet. En fonction des Spécifications arrêtées avec le Client, cette prestation peut comprendre la création de maquettes graphiques correspondant à sa demande et à son « univers ». Ces maquettes graphiques sont strictement et exclusivement réservées à l'utilisation dudit site internet.

Cette prestation peut être complétée par une prestation de formation à l'utilisation de la plateforme digitale telle que détaillée ci-après.

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur le site internet réalisé par le Client est transféré au Client à compter du paiement de toutes les sommes dues par le Client afférentes à la création dudit site.

La propriété de la maquette graphique et des fichiers sources graphiques créés pour le site internet est exclue de ce transfert et l'utilisation de l'identité visuelle n'est accordée que pour les besoins dudit site internet. Dans le cas où le Client souhaite utiliser l'identité visuelle sur tout autre support (carte de visite, logo, brochures, plans, etc.), la transmission au Client du fichier source et de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents au visuel fait l'objet d'une nouvelle prestation facturée comme indiqué dans l'article « Tarifs » ci-après. Le transfert des droits de propriété intellectuelle afférents est subordonné au paiement de toutes les sommes dues par le Client afférentes audit conception et déclinaisons graphiques.

-Création d'application mobile :

L'Agence met en œuvre les moyens et fonctionnalités techniques permettant la création de l'application mobile conforme aux Spécifications validées par le Client.

-Gestion de nom de domaine :

Cette prestation comprend la recherche de disponibilité, la réservation et l'achat du nom de domaine pour le compte du Client ainsi que les renouvellements afférents et éventuels pendant une durée d'une (1) année. L'Agence est l'administrateur technique du nom de domaine, le Client demeure toutefois entièrement propriétaire de son nom de domaine.

-Hébergement et assistance - support utilisateur :

Cette prestation comprend la mise à disposition du Client d'espaces de stockage sur des serveurs sécurisés, afin que le site internet puisse être accessible sur le Web.

La prestation d'hébergement comporte également une prestation d'assistance et de support utilisateur. Ainsi, l'Agence met à disposition du Client une assistance téléphonique 5/7 jours, 7/24 heures, hors samedi, dimanche et jours fériés. L'assistance/support utilisateurs n'intègre pas d'intervention sur le site internet, ou dans le back-office. L'assistance est uniquement accessible aux personnes ayant suivi une formation à l'utilisation et l'administration de leur plateforme digitale comme indiqué ci-dessous.

La prestation d'hébergement-assistance court à compter de la livraison au Client de l'appliquatif sur l'environnement en pré-production, avec une tarification au prorata du nombre de mois courant jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Elle se renouvelle ensuite d'année civile en année civile pour une durée d'une (1) année par tacite reconduction sauf dénonciation avant le 31 décembre par l'une ou l'autre des parties par courrier recommandé avec accusé de réception et sous réserve du respect d'un préavis de deux mois.

L'assistance et le support utilisateurs proposés dans la prestation d'hébergement ne peuvent se substituer à la formation.

Hors hébergement, une prestation d'assistance/support utilisateurs peut être proposée dans le cadre d'un forfait d'intervention.

-Forfait d'intervention :

Ce forfait correspond à une enveloppe de temps (minimum 8h) que le Client peut utiliser pour toute demande d'assistance/support utilisateurs/prestations de webmastering. L'Agence décompte les temps passés à la minute pour ces interventions. Ces temps correspondent au temps de prise en charge des demandes du Client, aux temps d'analyse et bien sûr aux temps d'intervention/production/échange. Les rapports détaillés de consommation du crédit-temps vous sont fournis sur simple demande à votre chargé(e) de projet.

-Maintenance corrective et évolutive :

La Maintenance corrective consiste à réaliser les corrections de toutes les Anomalies portant sur les Livrables. L'Agence veille à procéder aux travaux de Maintenance corrective dès le signalement d'une Anomalie par le Client durant la période de garantie. La Maintenance évolutive consiste à effectuer toutes les mises à jour, évolutions et modifications des Livrables. L'Agence procédera aux actions de maintenance évolutive dès l'acceptation du Client sur le prix et les délais proposés pour chacune d'entre elles. Ainsi l'Agence s'engage à faire tout son possible pour respecter les délais de correction, de réalisation et d'intervention identifiés lors de l'analyse de ces demandes.

En fonction des besoins du Client, la Maintenance est matérialisée via un crédit-temps utilisable sous forme de tickets sur une période de 24 mois.

L'interface de déclaration et de suivi de tickets est « Odoou ». Ce forfait correspond à une enveloppe de temps (minimum 8h) que le Client peut utiliser pour toute intervention sur son site internet (intervention d'une durée inférieure à 4h), que ce soit pour des évolutions, pour des corrections de bogues pendant la période de garantie émanant d'une mauvaise manipulation de sa part, ou pour des corrections de bogues lorsque la période de garantie est dépassée.

L'Agence décompte les temps nécessaires à la minute pour ces interventions. Ces temps correspondent au temps de prise en charge des demandes du Client, aux temps d'analyse et bien sûr aux temps d'intervention. Les rapports détaillés de consommation du crédit-temps vous sont fournis sur simple demande à votre chargé(e) de projet.

-Formation :

L'Agence est enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le n°83430316743.

Les formations proposées concernent principalement l'utilisation et l'administration de la plateforme digitale du Client ainsi que des formations avancées sur des sujets en lien avec le webmarketing et l'Intelligence Artificielle.

L'Agence se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses programmes et prestations de formation ainsi qu'au planning de ses formations. Elle se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants (à compétences équivalentes) et de supprimer un ou plusieurs titres de sa gamme de formations. Pour toutes modifications sur des prestations déjà commandées, l'Agence en informera le Client dans les meilleurs délais.

L'Agence propose un support administratif pour le montage du dossier que le Client doit remettre à son OPCO pour la prise en charge de la formation. Cette prestation doit être demandée dès la commande de la prestation de formation.

Pour l'établissement de son dossier, le Client devra fournir les pièces justificatives suivantes : coordonnées de l'OPCO, adresse de facturation, noms et prénoms des personnes formées, lieu et date de la formation, remise de la feuille d'embarquement à l'issue de la formation.

Le Client fera l'avance des frais de formation et règlera l'Agence à l'issue de la formation puis le Client établira une demande de remboursement auprès de son OPCO. En aucun cas, l'Agence ne pourra faire l'avance de cette prestation.

-Gestion de projet :

Pour la réalisation de l'ensemble de ses prestations, l'Agence s'engage à collaborer avec le personnel du Client sur le périmètre d'exercice des prestations confiées à l'Agence dans le cadre d'une prestation forfaitaire de gestion de projet.

Si durant la collaboration il s'avérait que le Client ne pouvait consacrer le temps nécessaire au bon déroulement du projet (et qui provoquerait un retard de calendrier) ou des connaissances suffisantes (S.I.T., GRC/CRM, ERP, Places de marché, bases de données, solutions de commercialisation, etc.) pour assurer ses engagements, l'Agence proposera un avenant au devis et à la commande initiale afin d'inclure une mission de gestion de projets facturée au temps passé.

4- Modèles de prestation : WaaS (& le concept de Collections) & Projets classiques

Les commandes transmises à l'Agence sont irrévocables pour le Client, sauf application des dispositions ci-dessous. Dès la passation de la commande, matérialisée par l'acceptation du devis, le Client est définitivement engagé. La prestation débutera à compter du paiement de l'acompte à la commande.

Lors de sa première commande, le Client doit préciser ses coordonnées complètes, n° de Registre du Commerce et des Agences, son numéro de TVA ainsi que sa domiciliation bancaire.

Le Client est engagé envers l'Agence à compter de la signature du devis et pour l'intégralité de la prestation commandée. En conséquence, toute prestation commencée et interrompue à l'initiative du Client sera due et facturée en intégralité au Client conformément au devis signé par le Client.

4.1. Modèles de prestation : WaaS (& le concept de Collections) & Projets classiques

Le modèle WaaS intègre un engagement annuel et une évolution continue du site, permettant au Client de bénéficier des dernières améliorations techniques, fonctionnelles et graphiques sans nécessiter de refonte complète.

Prestations incluses :

- Garantie illimitée : correction des bogues et anomalies, sauf ceux issus d'une mauvaise manipulation du Client.
- Maintenance corrective et préventive sur le socle technique.
- Mises à jour continues du socle WordPress, des modules fonctionnels et des blocs Gutenberg.
- Évolution graphique et fonctionnelle :
 - Mise à disposition de nouvelles Collections deux fois par an.
 - Déploiement de nouvelles fonctionnalités et optimisations UX.
- Hébergement & assistance :
 - Hébergement sécurisé avec surveillance 24/7.
 - Support utilisateur 5 jours sur 7, 8h/jour.
- Audit site et recommandations stratégiques tous les 6 mois.

4.2. Modèles projet Classique

Certains projets ne sont pas encore intégrés au modèle WaaS et restent sur un fonctionnement forfaitaire avec maintenance optionnelle et évolutions à financer en sus.

Prestations incluses :

- Développement d'un site internet basé sur les spécifications validées avec le Client.
- Garantie limitée à trois (3) mois après la mise en ligne, couvrant les anomalies détectées (hors erreurs de manipulation du Client).
- Maintenance corrective et évolutive optionnelle.
- Hébergement & assistance :
 - Hébergement sécurisé avec surveillance 24/7.
 - Support utilisateur 5 jours sur 7, 8h/jour.

Toute demande d'évolution post-livraison sera facturée selon le tarif horaire en vigueur ou dans le cadre d'un devis ou contrat de maintenance évolutive.

5- Acceptation de commande – Annulation

Les commandes transmises à l'Agence sont irrévocables pour le Client, sauf application des dispositions ci-dessous. Dès la passation de la commande, matérialisée par l'acceptation du devis, le Client est définitivement engagé. La prestation débutera à compter du paiement de l'acompte à la commande.

Lors de sa première commande, le Client doit préciser ses coordonnées complètes, n° de Registre du Commerce et des Agences, son numéro de TVA ainsi que sa domiciliation bancaire.

Le Client est engagé envers l'Agence à compter de la signature du devis et pour l'intégralité de la prestation commandée. En conséquence, toute prestation commencée et interrompue à l'initiative du Client sera due et facturée en intégralité au Client conformément au devis signé par le Client.

6- Modifications, gestion des changements, évolutions

Aux fins d'amélioration de la prestation, durant la phase de développement, l'Agence se réserve le droit de proposer toute modification de la prestation qu'elle jugerait utile sans que ce fait puisse donner lieu à une indemnité de quelque sorte, ou à annulation de commande. Le Client sera libre d'accepter, de poursuivre en l'état ou d'interrompre la prestation, sous condition de paiement des temps effectivement consacrés.

Le Client pourra demander par écrit et de manière détaillée à l'Agence des changements et/ou des évolutions des Livrables et/ou des services. L'Agence fournira, à cet effet, au Client un devis dans un délai raisonnable ne pouvant excéder 10 jours ouvrés à compter de la demande du Client excepté dans l'hypothèse où la complexité de la demande nécessite un délai plus long, auquel cas l'Agence s'engage à indiquer au Client dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la demande du Client le délai sous lequel l'Agence sera en mesure de fournir ledit devis.

Ce devis comprendra le prix de la modification demandée, l'impact sur les travaux en cours (en termes de charge, de délai, de priorités des tâches, etc.) et plus généralement toutes les conséquences de cette modification sur la fourniture des Livrables et/ou services.

L'acceptation du devis par le Client vaudra engagement de ce dernier et modification de la prestation initialement convenue. Dès cette acceptation, l'Agence s'engage à mettre en œuvre les changements et/ou évolutions des Livrables et/ou des services.

Les changements/évolutions pouvant raisonnablement être qualifiés par les parties comme étant mineurs (durée d'intervention inférieure à 4h) ne donneront pas lieu à la formalisation d'un devis mais seront prises en charge dans le cadre d'un contrat de maintenance évolutive. Si les Parties ne trouvent pas d'accord quant aux modifications nécessaires, la demande de changement ne sera pas réalisée par l'Agence.

7- Tarifs**7.1. Les tarifs de l'Agence sont ceux figurant dans le devis fourni au Client avant toute commande.**

En outre, tous travaux, prestations ou demandes supplémentaires du Client, non exprimés dans le devis initial, feront l'objet d'un devis préalable avant mise en œuvre.

Le Client est informé que les tarifs appliqués par l'Agence sont les suivants :

- Tarif horaire concernant les mises à jour, intervention webmastering et corrections (hors garantie) du site internet : 90 €HT.
- Prestations spécifiques – Tarifs journaliers :
 - Consulting web-marketing / Conseils : 890 €HT
 - Direction Artistique : 780 €HT
 - Webdesigner : 500 €HT
 - Gestion de projet : 780 €HT
 - Développement front-end/back-end : 500 €HT
- Frais comptables et administratifs :
 - Toute demande du Client de modification de devis et/ou factures après leur émission initiale fera l'objet d'une facturation de 45 €HT par demande.
 - Une seule modification gratuite sera autorisée au démarrage du projet.
 - Toute nouvelle demande, qu'elle concerne des ajustements administratifs ou comptables, entraînera automatiquement l'application des frais susmentionnés.
 - Cette mesure vise à optimiser la gestion administrative et comptable des dossiers et garantir un traitement efficace des demandes.

L'Agence est un centre formateur, partenaire de l'agence Campus 26 et de la Digital League, certifiées Qualiopi, qui assurent le portage de la prise en charge de la formation par l'OPCO du Client.

Les frais de formation sont à la charge du Client et doivent être réglés directement auprès de Campus 26 ou de la Digital League à l'issue de la formation. L'Agence ne pourra en aucun cas avancer ces frais. Il appartient au Client de s'assurer, avant toute inscription, de l'éligibilité et de la prise en charge effective de la formation par son OPCO. À défaut, tout accompagnement administratif pour le montage du dossier fera l'objet d'une facturation supplémentaire correspondant à 10 % du montant de la formation.

Dans le cadre des prestations d'hébergement et d'assistance, le devis comporte le tarif de l'année en cours (année civile). Ces tarifs pourront toutefois varier en cas d'évolution des tarifs du prestataire de l'Agence. Dans ce cas, une notification sera envoyée au Client sans délai et celui-ci disposera d'un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date de notification afin de résilier sa prestation auprès de l'Agence. À défaut et à l'expiration de ce délai, le nouveau tarif sera considéré comme accepté par le Client.

La transmission des droits de propriété intellectuelle sur les maquettes graphiques et le transfert de propriété des fichiers sources graphiques des Livrables sont facturés à hauteur de vingt (20) % du tarif de la prestation de conception et déclinaisons graphiques.

Le barème des remises éventuelles est indiqué directement dans les devis transmis et en fonction du volume de prestations demandées par le Client. En cas de réduction du volume des prestations commandées, les remises seront revues en conséquence. En tout état de cause, seules les remises confirmées par l'Agence seront applicables.

Les prix sont exprimés en euros.

Dans le cadre des formations et pour toute assistance de montage du dossier administratif, la prestation sera facturée par l'Agence à hauteur de 190€HT par dossier.

Dans le cadre des prestations d'hébergement et d'assistance, le devis comporte le tarif de l'année en cours (date à date). Ces tarifs pourront toutefois varier en cas d'évolution des tarifs du prestataire de l'Agence. Dans ce cas, une notification sera envoyée au Client sans délai et celui-ci disposera d'un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date de notification afin de résilier sa prestation auprès de l'Agence. À défaut et à l'expiration de ce délai, le nouveau tarif sera considéré comme accepté par le Client.

La transmission des droits de propriété intellectuelle sur les maquettes graphiques et le transfert de propriété des fichiers sources graphiques des Livrables sont facturés à hauteur de vingt (20) % du tarif de la prestation de conception et déclinaisons graphiques.

Le barème des remises éventuelles est indiqué directement dans les devis transmis et en fonction du volume de prestations demandées par le Client. En cas de réduction du volume des prestations commandées, les remises seront revues en conséquence. En tout état de cause, seules les remises confirmées par l'Agence seront applicables.

Les prix sont exprimés en euros.

7.2. L'Agence se réserve le droit de modifier ses tarifs ou les prestations qu'elle propose à tout moment, en fonction de sa politique commerciale et des conditions tarifaires de ses fournisseurs de services sous-jacents (hébergement, licences, prestations de tiers, inflation, etc.). Les nouvelles conditions s'appliqueront aux commandes transmises à l'Agence après cette modification.

En cas de modification s'appliquant aux prestations en cours, le Client sera informé par écrit. En cas de refus de cette modification, le Client pourra résilier le contrat sans délai. À défaut, les nouveaux tarifs seront réputés acceptés de façon irrévocable et seront appliqués à la facturation qui suivra l'expiration d'un délai de prévenance de deux (2) mois à compter de la notification écrite de la modification.

En cas de résiliation du contrat, l'Agence fournira au Client les fichiers sources du site sous un format exploitable. Toutefois, la mise à disposition ne comprend pas les modules sous licence tiers, qui restent la propriété de leurs éditeurs.

8- Conditions de règlement – Pénalités de retard**8.1. Toute facture ou demande/appeal de provision est payable à réception. Sauf conditions contraires dans le devis, les conditions de règlement sont les suivantes :**

- Prestations de création de site internet et applications mobiles :
 - 30% du montant HT du devis à la confirmation de commande, ce premier règlement déclenche le début de la prestation.
 - 30% du montant HT du devis à la validation des maquettes et spécifications techniques et fonctionnelles,
 - 35% du montant HT à la livraison de l'environnement en pré-production,
 - Le solde du prix est payable comptant à la mise en production OU, si la mise en production n'est pas intervenue, en tout état de cause, 10 semaines après la livraison de l'environnement en pré-production.
- Formation : 100% à l'issue de la formation
- Hébergement, nom(s) de domaine, abonnement services tiers : au prorata jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, à la livraison de l'environnement en pré-production. Puis facturation annuelle en janvier de chaque année.
- Abonnement annuel (Concept Collections) : 100% à la livraison de l'environnement en pré-production.
- Option(s) : Si tarification supérieure ou égale à 1000 €ht : 50% d'acompte, 50% à la livraison des services sur l'environnement en pré-production. Si tarification inférieure à 1 000 €ht : 100% à la confirmation de commande.

Forfait d'intervention : 90 € HT / heure.

8.2. Pour toutes ses prestations, l'Agence délivrera une facture dès la finalisation de chaque phase principale de la prestation.

Tous les paiements à l'Agence sont à réaliser par le Client par chèque ou virement bancaire SWIFT selon IBAN fourni par l'Agence.

Aucun escompte, ni intérêt, ne seront consentis pour paiement anticipé. Les frais éventuels liés au paiement sont à la charge exclusive du Client. Chaque paiement doit être effectué dans la même devise que celle indiquée sur la facture.

En aucun cas, les paiements dus à l'Agence ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation, sauf accord écrit de l'Agence.

En cas de paiement par chèque, la date de paiement est la date d'encaissement des sommes dues par le Client sur le compte de l'Agence. À défaut de paiement à l'échéance, des pénalités égales au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majorée de 10% seront appliquées au montant hors taxe de la somme restant due par mois de retard. Les pénalités de retard sont exigibles au prorata à compter du 1er jour de retard sans qu'un rappel ne soit nécessaire et seront d'office portées au débit du compte du Client. Conformément aux dispositions légales, en cas de retard de paiement, le Client sera également redevable de plein droit, outre des pénalités de retard, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, sans préjudice de la réclamation du coût réel de recouvrement s'il est supérieur.

Tout paiement qui est fait à l'Agence s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Le défaut de paiement total ou partiel à l'échéance, comme en cas d'inexécution de l'un quelconque des engagements du Client, entraîne de plein droit la suspension de la réalisation de la prestation puis, au-delà d'un délai de 90 jours à compter du défaut de paiement, la déchéance du terme. L'intégralité de la créance devient en conséquence immédiatement exigible.

En cas de non-paiement à une échéance, l'Agence suspendra tous travaux en cours pour le Client.

Les factures ou demandes de provisions émises, et les prestations réalisées ou des prestations en cours (notamment l'Abonnement annuel) restent dus à l'Agence.

L'Agence pourra exiger, en cas de non-paiement d'une prestation à l'échéance, la déduction de la commande TROIS jours après envoi d'une simple mise en demeure, les versements effectués étant acquis à l'Agence à titre de clause pénale.

Si l'Agence a des raisons sérieuses ou particulières de craindre des difficultés de paiement de la part du Client à la date de la commande, ou postérieurement à celle-ci, ou encore si le Client ne présente pas les mêmes garanties qu'à la date d'acceptation de la commande, l'Agence peut subordonner l'acceptation de la commande ou la poursuite de son exécution à un paiement comptant ou à la fourniture, par le Client, de garanties au profit de l'Agence. En cas de refus par le Client du paiement comptant, sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée par ce dernier, l'Agence pourra refuser d'honorer la prestation commandée sans que le Client puisse arguer d'un refus de vente injustifié, ou prétendre à une quelconque indemnité.

Dans le cas où un Client passe une commande à l'Agence, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, l'Agence pourra refuser d'honorer la commande et de réaliser la prestation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit. Tout transfert de droits de propriété (notamment propriété intellectuelle) au Client est subordonné au paiement de l'intégralité des sommes dues par le Client à l'Agence.

8.3. Pour toutes ses prestations, l'Agence délivrera une facture dès la finalisation de chaque phase principale de la prestation.

Le délai maximal de mise en œuvre du projet/ prestations commandé par le Client est de 12 mois à compter de la signature de la commande ou de l'acte d'engagement. Au-delà de cette période, le solde du projet sera automatiquement facturé.

9- Obligations du Client **AGEDI**

Pour permettre la réalisation des prestations commandées à l'Agence, le Client s'engage à consacrer le temps nécessaire à son projet et à répondre sans délai aux sollicitations et, notamment aux demandes de renseignements ou de validation de l'Agence. Le Client s'engage à répondre et à respecter les délais précisés dans le calendrier convenu avec l'Agence et à respecter les jalons de validation (spécifications, maquettes, etc.).

Le Client s'engage à fournir tous renseignements et données nécessaires à la bonne exécution de la prestation conformément aux Spécifications établies par l'Agence et validées par le Client, comprenant notamment :

- Charte graphique
- Accès base de données
- Services tiers : ERP, GRC/CRM, solution commercialisation, Flux Système d'Informations Touristiques, ...
- Spécifications techniques des services tiers
- Contenus texte, médias, ... dans le volume prévu dans le cadre du projet.

Le Client s'engage à collaborer étroitement avec l'Agence et à désigner un interlocuteur unique qui le représentera tout au long du projet. Cet interlocuteur sera le point de contact privilégié de l'Agence pour faciliter la coordination et la fluidité des échanges. Il pourra être modifié à tout moment sur simple notification écrite.

En cas de multiplicité d'interlocuteurs au sein du Client, engendrant une gestion accrue et un temps de traitement supplémentaire non prévu dans la tarification initiale, l'Agence se réserve le droit d'évaluer l'impact de cette surcharge et d'appliquer une facturation complémentaire en fonction du temps additionnel consacré à la gestion du projet ou d'exiger la nomination d'un interlocuteur unique.

Le Client s'engage à signaler à l'Agence, Immédiatement après en avoir eu connaissance, toute utilisation non autorisée des Eléments de l'Agence et/ou Application et/ou Livrable fournis par l'Agence au Client dans le Cadre des prestations, en particulier celle fonctionnant en mode Saas, réalisée par un membre de son personnel ou par toute autre personne. Le cas échéant, le Client fera tout son possible pour faire cesser immédiatement ces utilisations non autorisées.

Toute modification apportée par le Client ou un tiers sur les Livrables après leur mise en production engage sa seule responsabilité. L'Agence ne pourra être tenue responsable des dysfonctionnements survenus après de telles modifications.

10- Obligation de l'Agence - Garantie - Responsabilité
Projet classique

L'Agence propose au Client une garantie commerciale sur les Livrables d'une durée de trois (3) mois à compter de la date de signature par le Client du Bordereau de Livraison (procès-verbal de réception et d'installation du Livrable), qui valide la réception de la prestation.

Projet Waas & Collections

L'Agence propose au Client une garantie illimitée sur les Livrables à compter de la date de signature par le Client du Bordereau de Livraison (procès-verbal de réception et d'installation du Livrable), qui valide la réception de la prestation.

Durant la période de garantie, le Client pourra signaler à l'Agence les éventuelles Anomalies qu'il constatera.

L'Agence effectuera un audit pour en déterminer les causes et les solutions. Dans l'hypothèse où le dysfonctionnement serait imputable aux développements de l'Agence, cette dernière appliquera les solutions et en supportera le coût conformément à la présente garantie.

Dans l'hypothèse où le dysfonctionnement serait imputable aux modifications ou aux interventions effectuées par le Client, l'Agence appliquera les solutions à la charge du Client et après acceptation d'un devis par ce dernier.

Toute autre intervention et notamment hors de la période de garantie fera l'objet d'une prestation de Maintenance corrective et évolutive ou d'un devis supplémentaire.

L'Agence s'engage à tenir le Client informé du déroulement et de l'avancée des prestations.

L'Agence s'engage à toujours se comporter loyalement envers le Client, et notamment à l'informer de toute difficulté qu'elle pourrait rencontrer dans le cadre de la fourniture des Prestations et qui risquerait d'avoir un impact sur le bon déroulement ou le calendrier de livraison de celles-ci.

L'Agence fournit pendant toute la durée de la prestation tous conseils nécessaires au Client. Au titre de la présente obligation de conseil, l'Agence s'engage à tenir le Client informé durant l'exécution du Contrat, de le conseiller, et d'émettre des recommandations ainsi que des mises en gardes nécessaires à la bonne exécution des Livrables et des prestations. Ces conseils, d'ordre général et conformes à l'usage professionnel, ne peuvent toutefois pas se substituer à une formation du Client.

L'Agence s'engage à collaborer étroitement avec le Client. L'Agence désignera un/e chargé/e de projet qui sera l'interlocuteur/trice privilégié/e du Client. Cet interlocuteur/trice pourra être modifié/e à tout moment sur simple notification par tout moyen.

L'Agence s'engage à faire son possible pour respecter le Calendrier de mise à disposition des Livrables et/ou de fourniture des prestations. Toutefois, elle souscrit à cet égard une obligation de moyen. En outre, l'Agence ne saurait être tenue pour responsable de retards imputables au Client ou à la Force Majeure.

L'Agence pourra librement, sans accord ni information préalable du Client, sous-traiter à toute personne de son choix tout ou partie des prestations qui lui seront confiées (Référencement SEO, production de contenus, développement, hébergement, production de médias ...). L'Agence restera seule responsable vis-à-vis du Client de l'exécution des prestations par ses sous-traitants.

L'Agence intervient en tant que prestataire extérieur et n'a aucun lien de subordination avec les participants, salariés du Client.

La responsabilité de l'Agence ne pourra être engagée pour toute mauvaise utilisation des Livrables par le Client ou ses salariés ou pour toute mauvaise compréhension des informations délivrées lors de la formation, de la prestation.

L'Agence ne pourra être tenue responsable des interruptions de service, pertes de données ou dysfonctionnements résultant de services tiers intégrés au projet (hébergement, API externes, solutions de paiement, etc.).

En aucun cas, et quel que soit le motif du litige, l'Agence ne pourra être responsable d'une éventuelle perte de chiffre d'affaires du Client, de dommages immatériels (perte d'exploitation, moral ...), indirects ou accessoires, liés aux prestations, à leurs conséquences ou à leur utilisation.

En tout état de cause, la responsabilité de l'Agence et l'indemnisation afférente seront strictement limitées au remboursement du montant de ladite prestation litigieuse.

11- Assureur

L'Agence a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle n°AP404909, auprès de la compagnie GENERALI - Cabinet Bruno Vigouroux, 29 Avenue Jeanne d'Arc BP 90615, 43008 Le Puy-en-Velay, tel. 04 71 07 00 60.

12- Force Majeure

Sont considérées comme causes exonératoires, au titre des présentes conditions, outre la force majeure stricto sensu, la destruction ou la dégradation partielle ou totale du site dans lequel doit être réalisée la prestation, les perturbations et coupures de réseaux (Internet, téléphoniques, autres), les attaques de cybercriminels, les virus informatiques, les grèves, les attentats, le lock-out, la maladie ou l'accident de l'intervenant devant réaliser la prestation, et tous événements échappant raisonnablement au contrôle de l'Agence.

13- Confidentialité - Publicité

Sont considérées comme confidentielles toutes les informations et/ou données échangées entre les Parties, quelle que soit leur nature (technique, financière, commerciale, etc.), leur forme (savoir-faire, méthodes, procédés, documents écrits ou imprimés, échantillons, dessins, etc.) ou leur mode de transmission (écrit, oral, informatique). Les Parties s'engagent à n'utiliser ces informations que dans le cadre strict de l'exécution de la prestation.

Ne sont pas concernées par cette obligation de confidentialité les informations :

- Déjà publiques ou accessibles au moment de leur communication,
- Déjà connues de l'autre Partie avant l'exécution de la prestation,
- Développées indépendamment par l'une des Parties sans lien avec l'accord en cours.

Toutefois, par l'acceptation des présentes, le Client autorise d'ores et déjà sans réserve l'Agence à mentionner son nom, ses marques, ses produits et/ou les projets et Livrables réalisés dans le cadre de ses actions de promotion commerciale.

L'ensemble des informations contenues dans l'offre commerciale transmise par l'Agence au Client est également strictement confidentiel. Le Client s'engage à les utiliser uniquement dans le cadre de la consultation ou du marché concerné. Toute diffusion ou communication à des tiers, sans autorisation préalable écrite de l'Agence, engagera sa responsabilité.

14- Renoncement

Le fait pour l'Agence de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renoncement à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

15- Election de domicile et de juridiction

Les droits et obligations des parties sont régis par le droit français. Election de domicile est faite au siège social de l'Agence.

En cas de difficulté, l'Agence et le Client s'efforceront de trouver, avant toute action judiciaire une solution amiable. Les contestations, de quelque nature qu'elles soient qui pourraient naître en lien avec les présentes conditions de ventes, seront préalablement à toute action juridictionnelle, obligatoirement soumises à la médiation de la Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation (CNPM), sise 23 rue de Terrenoire, 42100 SAINT-ETIENNE, qui sera saisie, sur simple demande, par la partie la plus diligente.

En cas d'échec de la médiation, les tribunaux du ressort de LE PUY EN VELAY en France (Haute-Loire) seront seuls compétents.

16- Protection des données personnelles et sous-traitance

16.1. Principes généraux

Les données personnelles collectées auprès du Client sont nécessaires au traitement de sa commande, à la réalisation de la prestation de services afférente et à l'établissement de la facture correspondante. L'exigence de fourniture de ces données a un caractère contractuel et conditionne l'exécution de la commande ou la réalisation de la prestation par l'Agence.

L'Agence prend en compte les principes de minimisation et de sécurité des données. Elle collecte et traite uniquement les données à caractère personnel strictement nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées, dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 dit RGPD et de la loi « Informatique et Libertés ».

16.2. Rôles et responsabilités dans le cadre des prestations

L'Agence IRIS Interactive agit :

- en qualité de responsable de traitement, pour la gestion de sa relation commerciale, la communication, la formation et la facturation de ses clients et prospects ;
- en qualité de sous-traitant, au sens de l'article 28 du RGPD, lorsqu'elle intervient pour le compte d'un client dans la conception, le développement, l'hébergement ou l'infogérance d'un site ou d'une application web. Dans ce cadre, le Client demeure seul responsable du traitement des données collectées sur ses propres outils numériques.

L'Agence agit uniquement sur instruction documentée du Client et s'interdit d'utiliser les données pour toute autre finalité.

16.3. Finalités des traitements effectués par l'Agence

Les informations ainsi recueillies par l'Agence font l'objet d'un traitement

informatique destiné à :

- gérer la relation commerciale et contractuelle : commandes, devis, livrables, facturation, comptabilité, suivi des paiements ;
- assurer le support technique, la maintenance applicative, les mises à jour logicielles et la sécurité des plateformes numériques confiées par le Client ;
- réaliser les actions de communication : envoi de newsletters, actualités, invitations professionnelles ;
- gérer les formations et obligations légales liées au statut d'organisme de formation certifié Qualiopi ;
- mesurer la satisfaction et suivre la qualité de service ;
- prévenir et lutter contre la fraude informatique (spamming, hacking, etc.) ;
- répondre aux demandes d'exercice de droits RGPD et assurer la conformité des traitements.

16.4. Sous-traitants ultérieurs et chaîne de traitement

Pour l'exécution de ses prestations, l'Agence peut recourir à des sous-traitants ultérieurs (hébergeurs, prestataires d'infogérance, partenaires techniques, comptabilité, agence SEO, prestataires d'envoi de mails, etc.). Ces derniers agissent exclusivement sur instruction d'IRIS Interactive et sont contractuellement tenus :

- de garantir la confidentialité et l'intégrité des données ;
 - de mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles conformes au RGPD ;
 - et de ne pas transférer les données hors de l'Union européenne sans encadrement juridique adéquat (clauses contractuelles types, BCR...).
- Les données sont hébergées en France ou au sein de l'Union européenne, principalement sur les infrastructures d'OVH (Roubaix, France). Aucun transfert hors UE n'est réalisé sans l'accord préalable et écrit du Client. Une liste actualisée des sous-traitants et lieux de stockage peut être communiquée au Client sur simple demande.

16.5. Droits des personnes concernées

Conformément à la réglementation en vigueur, toute personne concernée dispose des droits suivants :

- accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité, et définition du sort des données après décès.
- Ces droits peuvent être exercés auprès du Délégué à la protection des données (DPO) désigné par l'Agence : Tizy (918 651 688) Cité du Numérique du Pensio 4 Rue du Pensionnat Notre Dame de France - 43000 Le Puy-en-Velay dpo@tizy.fr

L'Agence pourra demander un justificatif d'identité pour toute demande d'exercice de droits.

Une réponse est adressée dans un délai d'un (1) mois, prolongeable de deux (2) mois en cas de complexité.

En cas de réclamation, le Client peut saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

16.6. Durée de conservation

Les données personnelles sont conservées pour la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies :

- données contractuelles et de facturation : durée de la relation commerciale augmentée de cinq (5) ans ;
- données de prospection commerciale : trois (3) ans à compter du dernier contact ;
- données issues des formations : durée légale liée aux obligations Qualiopi ;
- données liées aux interventions techniques : durée nécessaire à la garantie ou à la maintenance.

Les données peuvent être conservées en archivage intermédiaire pour satisfaire à des obligations légales ou à des fins probatoires.

16.7. Sécurité, confidentialité et gestion des incidents

IRIS Interactive met en œuvre des mesures de sécurité adaptées pour protéger les données contre la perte, la destruction, l'altération ou l'accès non autorisé. Ces mesures comprennent notamment : pare-feu, sauvegardes, chiffrement des échanges, gestion des accès, et journalisation des connexions.

En cas de violation de données personnelles, l'Agence s'engage à :

- informer le Client dans les meilleurs délais (sous 72h maximum après constatation) ;
 - fournir toute information utile à l'évaluation de l'incident ;
 - coopérer à la mise en œuvre des mesures correctives.
- Une procédure interne de gestion des violations de données est en vigueur au sein de l'Agence.

16.8. Droit d'opposition et consentement

Le Client peut s'opposer, sans frais et sans justification, à tout traitement non obligatoire (notamment prospection). Le retrait du consentement ne remet pas en cause la licéité des traitements effectués antérieurement.

16.9. Démarchage téléphonique

Conformément à la loi, le Client est informé de son droit de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (Bloctel).

16.10. Contact

Pour toute question relative à la protection des données, le Client peut écrire à : contact@iris-interactive.fr ou au DPO : dpo@tizy.fr

Fait à

le

Pour le CLIENT

Nom :

Fonction :

Signature :

Pour l'AGENCE

Nom : Azéma Frédérique

Fonction : Directrice Générale Commerciale

Signature :

Date de transmission de l'acte: 22/05/2026

Date de reception de l'AR: 22/05/2026

066-246600415-AU_008_2026-AU

A G E D I

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°1903

Objet : : Approbation de la convention quadripartite de répartition financière en faveur du renouvellement du contrat avec IRIS pour la maintenance et l'hébergement du portail web GSO pour l'année 2026

L'an deux mille vingt-cinq le deux décembre, les membres du Syndicat Mixte régulièrement convoqués, se sont réunis en Bureau Syndical à Perpignan – Hôtel du Département, sous la Présidence de Mme Marie-Edith PÉRAL, Vice-Présidente du Syndicat Mixte Canigó Grand Site. M. Gérard SOLER, Président de la commission Économie de proximité, ayant été désigné secrétaire de séance.

Présence : Mme Marie-Edith PERAL (Vice-Présidente), M. Gérard SOLER (Président de la commission Économie de proximité), M. Joan FERRER (Président de la commission Environnement et site classé).

Procuration : Mme Hermeline MALHERBE (Présidente) à Marie-Edith PERAL (Vice-Présidente), Mme Valérie PORRA (Présidente de la commission Patrimoines) à M. Gérard SOLER (Président de la commission Économie de proximité), M. Daniel BAUX (Vice-Président) à M. Joan FERRER (Président de la commission Environnement et site classé).

Excusés : Mme Aude VIVES, M. Guy CASSOLY, M. Guy GATOUNES, M. Antoine CHRYSOSTOME.

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation, au fonctionnement et aux dispositions financières des syndicats mixtes ;

VU les statuts du Syndicat Mixte en vigueur approuvés par arrêté préfectoral ;

VU la délibération n°1769 du 05/03/2024 et n°1776 du 16/04/2024 approuvant le projet de Grand Site de France « massif et balcons du Canigó » 2025-2032,

VU la délibération n°1855 du 04/03/2025 portant sur le Renouvellement du Contrat GSO 2023-2027 avec les partenaires du Comité de Destination Canigó – País Català ;

Considérant que le Comité de Destination Canigó – País Català s'est réuni en session en date du 28/02/2025 à Ille sur Têt, actant le partage entre les 4 partenaires de la Destination des coûts du contrat de maintenance du portail web auprès de l'entreprise Iris Interactive ;

La Présidente propose aux membres du Bureau Syndical d'approuver la convention quadripartite pour la répartition financière du contrat de maintenance du Portail WEB GSO pour l'année 2026 selon le tableau ci-dessous :

Hébergement / Maintenance Portail Web GSO					
Année 2026					
Libellés	Dépense Montant TTC	Participation			
		OTCC	OTRC	OTHV	SMCGS
Renouvellement Contrat Année 2026 : Société IRIS INTERACTIVE	2 868,00 €	717,00 €	717,00 €	717,00 €	717,00 €

Après débat et en avoir délibéré, le Bureau Syndical approuve à l'unanimité la convention quadripartite de répartition financière pour la maintenance du Portail Web du GSO pour l'année 2026 et **autorise** la Présidente, les Vice-Présidents par délégation et le Directeur par délégation à signer tout document à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré le deux décembre deux mille vingt-cinq par tous les membres présents et représentés.

POUR EXTRAIT CONFORME
Madame Hermeline MALHERBE – La Présidente



Date de transmission de l'acte: 16/12/2025

Date de reception de l'AR: 16/12/2025

066-256601774-DE_1903_2025-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 22/05/2026

Date de reception de l'AR: 22/05/2026

066-246600415-AU_008_2026-AU

A G E D I